

MAIRIE DE SOLLIES-VILLE
FICHE POUR LE PAIEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

A RAMENER A LA MAIRIE AVEC
LE PAIEMENT DU MARDI 06 FÉVRIER 2024

NOM _____ Prénom _____

CLASSE _____

MOIS DE FÉVRIER 2024

LUNDI		5	12	19
MARDI		6	13	20
JEUDI	1	8	15	22
VENDREDI	2	9	16	23

Pour la période :

14 repas à 3.30 € = 46.20 €

Ou **repas à 3.30 € =**

PAIEMENT PAR : CHEQUE (**A l'ordre de : Trésor Public**)

ESPECES (**merci de faire l'appoint – paiement obligatoire au régisseur**)

RAPPEL : Le règlement doit se faire au plus tard dans la semaine qui suit la date de paiement. A défaut, il ne sera plus possible de retirer des repas, le mois entier sera à régler.

Merci d'indiquer au dos du chèque : nom, prénom et classe de l'enfant.

SOLLIES-VILLE, le.....

SIGNATURE,